

Nature de l'acte : 6.1

N° AP 110 05 2026

Mis en ligne le ... 22.05.2026

Transmis le ..... 22.05.26

**ARRÊTÉ PORTANT SUR LA VISITE D'OUVERTURE ET LA POURSUITE D'EXPLOITATION DE L'HÔTEL  
NOTRE DAME DES AUXILIATRICES**

Le Maire de Lourdes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-18, L. 2212-1, L. 2212-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R 143-1 à R 184-5 ;

Vu le Code de justice administrative, notamment l'article R. 421-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 65-2025-07-03-00005 en date du 03 juillet 2025 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, à ses sous-commissions spécialisées, aux commissions d'arrondissement et aux commissions communales ;

Vu l'arrêté n°2026\_04\_426 en date du 08 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur Jean-Georges CRABARIE ;

Vu le procès verbal en date du 20 mai 2026 établi suite à la visite de contrôle pour lever l'avis défavorable de l'hôtel Notre Dame des Auxiliatrices, (dossier n° 286-0471), bâtiment de type O, N, de 5° catégorie, sis 28 boulevard de la Grotte à Lourdes,

Vu l'arrêté n°AP\_108\_05\_2026 portant sur la fermeture administrative de l'hôtel Notre Dame des Auxiliatrices ;

Vu le procès-verbal en date du 22 mai 2026 établi suite à la visite d'ouverture de l'hôtel Notre Dame des Auxiliatrices, (dossier n° 286-0471), bâtiment de type O, N, de 5° catégorie, sis 28 boulevard de la Grotte à Lourdes ;

Considérant qu'il ressort de ce procès-verbal que les prescriptions émises ont été réalisés et que la commission communale de sécurité a émis un avis favorable à l'ouverture au public;

**ARRÊTE**

**Article 1 -**

L'établissement l'hôtel Notre Dame des Auxiliatrices, (dossier n° 286-0471), bâtiment de type O, N, de 5° catégorie, sis 28 boulevard de la Grotte est autorisé à ouvrir l'établissement au public.

**Article 2 -**

Il appartient à l'exploitant de se conformer à l'ensemble des prescriptions contenues dans le procès-verbal de visite annexé.

**Article 3 -**

L'exploitant est tenu de maintenir l'établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

**Article 4 -**

Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.


**Article 5 -**

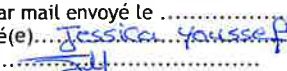
Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant, adressé à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées, et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lourdes, le 22/05/2026

Par délégation du Maire,



  
Le conseiller municipal délégué,  
Jean-Georges CRABARIE

Notifié le 22 Mai 2026  
 Par courrier recommandé envoyé le .....  
 Par remise en main propre  
 Par mail envoyé le .....  
Je soussigné(e) Jessica Youssef  
Signature : 

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif de PAU  
Cours Lyautey - 64000 PAU  
dans un délai de deux mois.